



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20210329-BUR-AG-21-030-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2021  
Date de réception préfecture : 02/04/2021

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 29 mars 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n°190021CGT – Lot n° 1 – Rénovation et extension du Cossec Pepito Feretti (Démolition - gros œuvre – terrassements - revêtement de sols sportifs - équipements sportifs – mobiliers - appareil élévateur)**

L'andeu mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Marie- Hélène PADOVANI.

**ABSENTS :**

Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, serge LINALE, Pierre Savelli, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n°190021CGT – Lot n° 1 – Rénovation et extension du Cosec Pepito Feretti (Démolition - gros œuvre – terrassements - revêtement de sols sportifs - équipements sportifs – mobiliers - appareil élévateur)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu les articles 14 à 16 du CCAG Travaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000 € HT à ce jour) ;

Vu le marché de travaux n°190021CGT - lot n°1 concernant la rénovation et l'extension du Cosec Pepito Feretti (Démolition - gros œuvre - terrassements - revêtement de sols sportifs - équipements sportifs – mobiliers - appareil élévateur) notifié le 10/03/2020 à la SARL GEA BTP sise 20620 Biguglia, pour un montant total de 660 912,82 € HT décomposé comme suit : Solution de base Lot 1 : 623 621,62 € HT ; PSE 1 du lot 1 : VRD – Réfection complète parking : 37 291,20 € HT) ;

Considérant qu'en cours d'exécution du marché de travaux n°190021CGT – lot n°1, des prestations modificatives non substantielles sont apparues nécessaires ;

Considérant que selon l'article R2194-8 du code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché de travaux initial ;

Considérant qu'en application des articles 14 à 16 du CCAG travaux relatifs aux prestations de travaux modificatives nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage, et de l'article R2194-8 du CCP susvisé, il est proposé de valider les modifications suivantes concernant le lot n°1 du marché 190021CGT dans le cadre d'un avenant :

Modifications en plus-value :

- revêtement futsal extérieur en résine acrylique : 20 845,50 € HT

- fourniture et pose de 22 goujons Titan Inox D20 : 6 525,86 € HT

Total des modifications du lot n°1 : + 27 371,36 € HT ;

Bureau du 29 mars 2021

**OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n°190021CGT – Lot n° 1 – Rénovation et extension du Cossec Pepito Feretti (Démolition - gros œuvre – terrassements - revêtement de sols sportifs - équipements sportifs – mobiliers - appareil élévateur)**

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

**DECIDE**

De modifier le marché de travaux n°190021CGT – lot n°1 ;

**DIT**

Que les modifications du marché 190021CGT – lot n°1 engendrent un surcoût de 27 371,36 € HT, soit une augmentation de 4,141% par rapport au montant initial du marché ;

**DECIDE**

De conclure un avenant n°1 au marché de travaux n°190021CGT – lot n°1, avec la SARL GEA BTP sise 20620 Biguglia, pour un montant de 27 371,36 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant n° 1 au marché 190021CGT– lot n°1, ci annexé, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

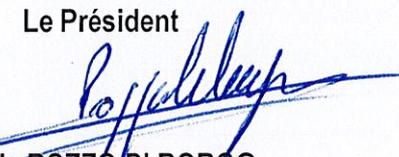
**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président

  
Louis POZZO DI BORGO

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**